

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H)

Réunions publiques

26, 27 février 2024

Mot d'accueil

M. Michel Lerat

Vice-président de
Terres d'Argentan Interco,
délégué à l'urbanisme, au
logement et à l'aire d'accueil
des gens du voyage.

Sommaire

- 01** Introduction
- 02** Les axes et les orientations du PADD
- 03** La suite de la démarche
- 04** Les prochains temps de concertation citoyenne
- 05** Questions et échange

The background is a solid dark red color. It features two large, stylized white shapes that resemble the letter 'A' or a similar abstract form. Each shape has a white triangle at the top and a white semi-circle at the bottom. The shapes are positioned on the left and right sides of the page, framing the central text.

01.

Introduction

Introduction – Terres d'Argentan Interco

- La Communauté de communes c'est :
 - 33 400 habitants (2020)
 - 49 communes
 - 715 km²



Introduction – le PLUi-H

- **Est un document prospectif et de planification**, il traduit un projet politique et réglementaire intercommunal en définissant un cadre légal pour les 15 prochaines années ;

- **Réglemente** au sein des espaces bâtis ou à bâtir, agricoles ou naturels :
 - L'aménagement des terrains ;
 - La modification des bâtiments existants.



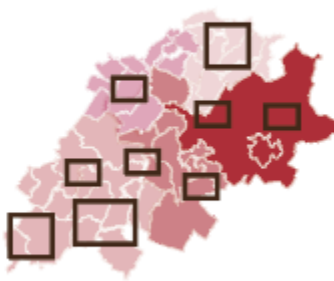
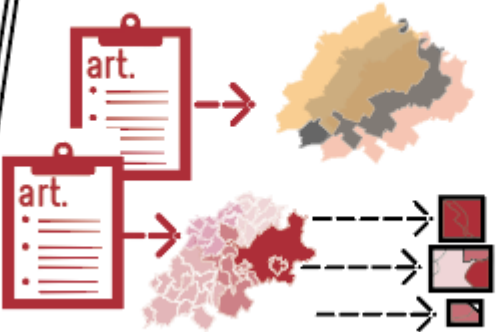

- **S'applique à toutes les opérations de construction ou de travaux** portant sur les terrains privés ou publics.

Introduction – pourquoi élaborer un PLUi-H ?

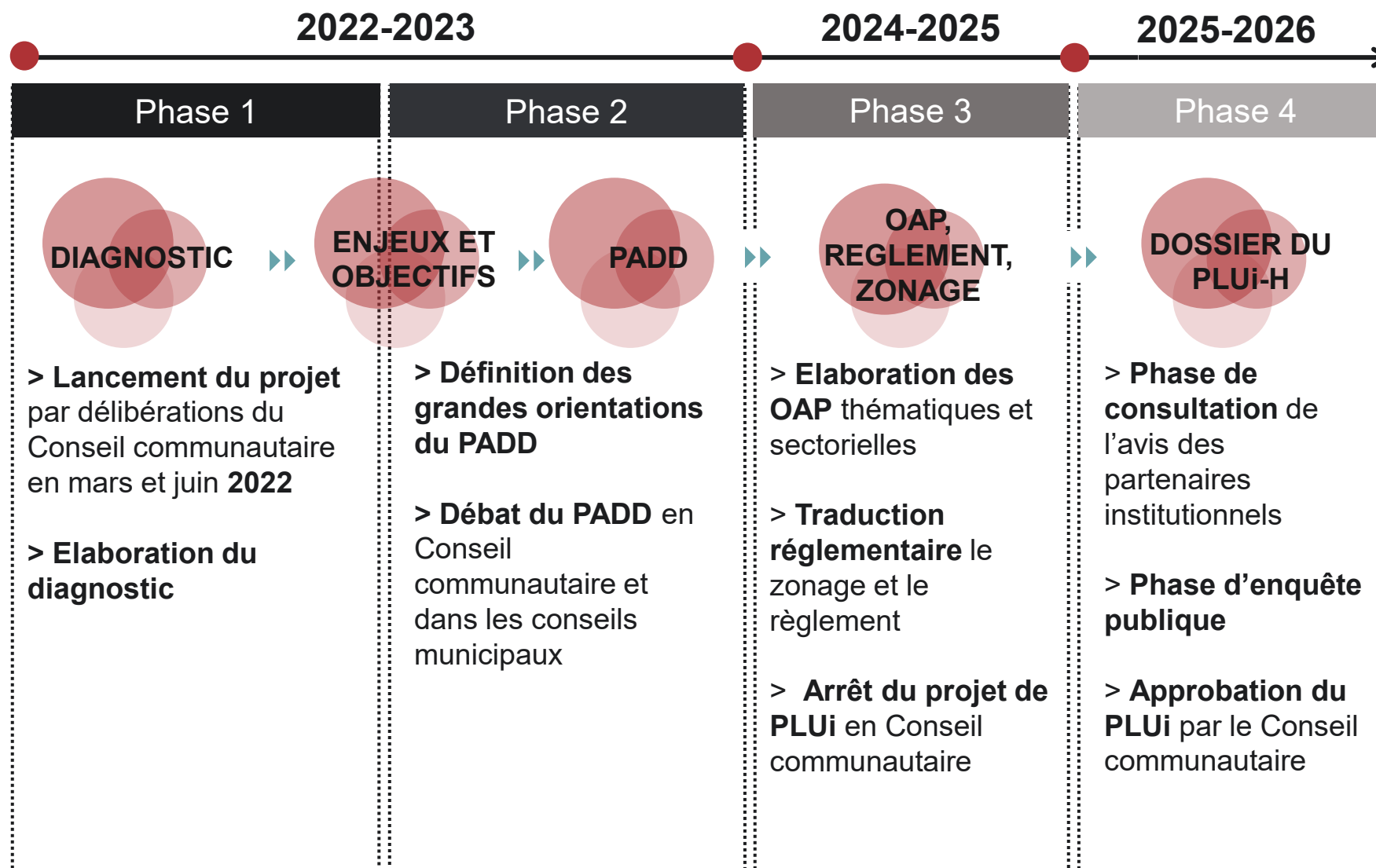
- **Définir une vision commune** pour l'avenir et parvenir à « faire territoire » ;
- **Mettre en valeur les atouts du territoire et répondre à ses besoins** : paysage, agriculture, cadre de vie, attractivité résidentielle, économique et touristique ;
- **Doter les communes encore non-couvertes par un document d'urbanisme** de règles propres afin de ne plus être soumis au règlement national d'urbanisme ;
- **Respecter les dernières évolutions législatives** : loi Grenelle 2010, loi ALUR 2014, recodification du code de l'urbanisme 2016, loi ELAN 2018, loi Climat et Résilience 2021.



Introduction – le contenu du PLUi-H

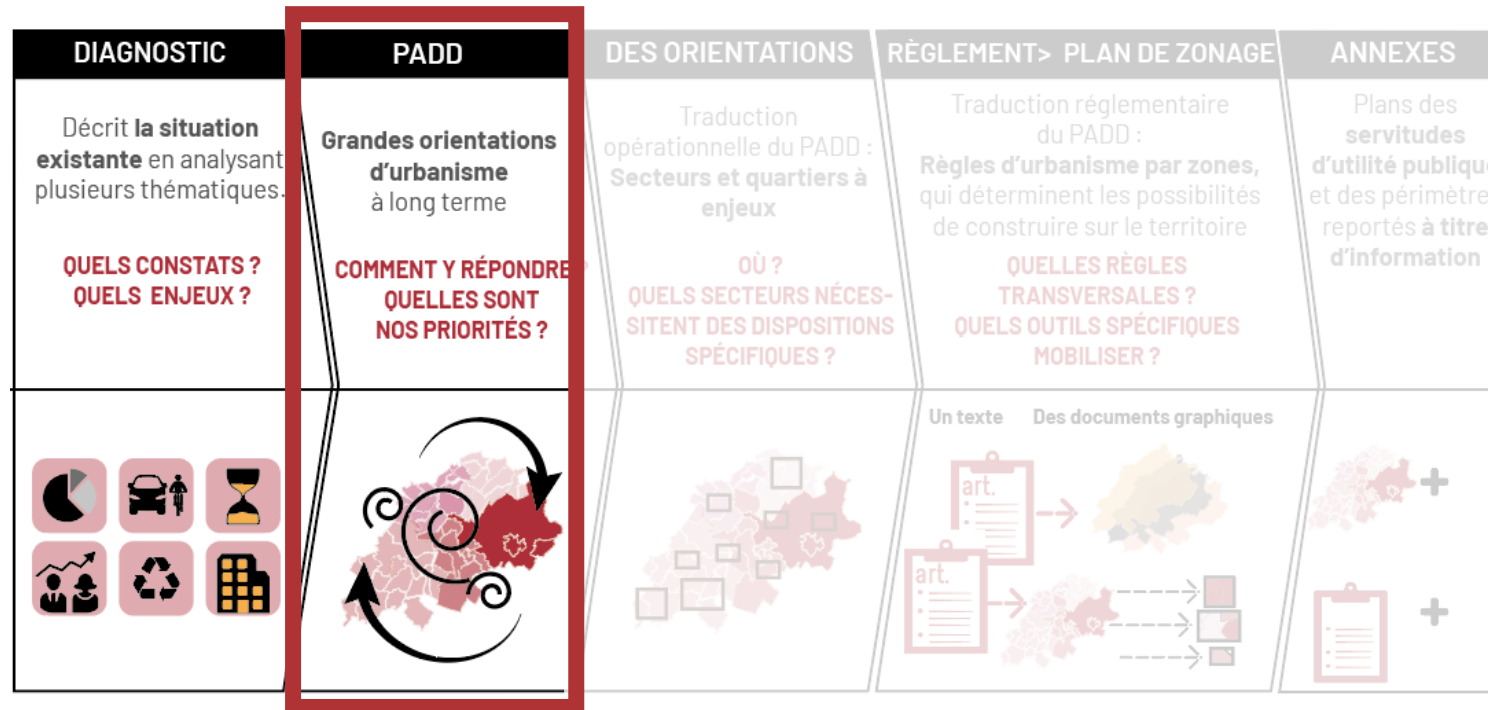
DIAGNOSTIC	PADD	DES ORIENTATIONS	RÈGLEMENT > PLAN DE ZONAGE	ANNEXES
<p>Décrit la situation existante en analysant plusieurs thématiques.</p> <p>QUELS CONSTATS ? QUELS ENJEUX ?</p>	<p>Grandes orientations d'urbanisme à long terme</p> <p>COMMENT Y RÉPONDRE ? QUELLES SONT NOS PRIORITÉS ?</p>	<p>Traduction opérationnelle du PADD : Secteurs et quartiers à enjeux</p> <p>OÙ ? QUELS SECTEURS NÉCESSITENT DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ?</p>	<p>Traduction réglementaire du PADD : Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire</p> <p>QUELLES RÈGLES TRANSVERSALES ? QUELS OUTILS SPÉCIFIQUES MOBILISER ?</p>	<p>Plans des servitudes d'utilité publique et des périmètres reportés à titre d'information</p>
			<p>Un texte Des documents graphiques</p> 	

Introduction – les étapes du PLUi-H





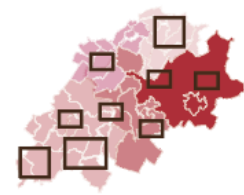
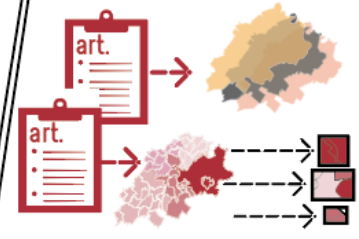

Introduction – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une vision à long terme du territoire, portée par les élus
- Un projet compatible avec les documents supra-communaux
- De grandes orientations pour les politiques locales



Introduction – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une vision à long terme du territoire, portée par les élus
- Un projet compatible avec les documents supra-communaux
- De grandes orientations pour les politiques locales

DIAGNOSTIC	PADD	DES ORIENTATIONS	RÈGLEMENT > PLAN DE ZONAGE	ANNEXES
<p>Décrit la situation existante en analysant plusieurs thématiques.</p> <p>QUELS CONSTATS ? QUELS ENJEUX ?</p>	<p>Grandes orientations d'urbanisme à long terme</p> <p>COMMENT Y RÉPONDRE ? QUELLES SONT NOS PRIORITÉS ?</p>	<p>Traduction opérationnelle du PADD : Secteurs et quartiers à enjeux</p> <p>OÙ ? QUELS SECTEURS NÉCESSITENT DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ?</p>	<p>Traduction réglementaire du PADD : Règles d'urbanisme par zones, qui déterminent les possibilités de construire sur le territoire</p> <p>QUELLES RÈGLES TRANSVERSALES ? QUELS OUTILS SPÉCIFIQUES MOBILISER ?</p>	<p>Plans des servitudes d'utilité publique et des périmètres reportés à titre d'information</p>
			<p>Un texte Des documents graphiques</p> 	

Les OAP, le zonage et le règlement devront être compatibles avec le PADD.

Introduction – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une vision à long terme du territoire, portée par les élus
- Un projet compatible avec les documents supra-communaux
- De grandes orientations pour les politiques locales

- Un débat sur les grandes orientations du PADD a eu lieu le 21 décembre 2023 en Conseil communautaire

- Les 49 Conseils municipaux ont été invités à débattre entre octobre et décembre 2023

VILLE D'ARGENTAN	
Département de l'Orne	
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du lundi 4 décembre 2023	
Date de convocation 26 novembre 2023	Le quatre décembre deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
Conseillers En exercice : 33 Présents : 31 Pouvoir : 1 Volants : 32	Présents : LEVEILLÉ Frédéric, Maire – JIDOUARD Philippe, 1 ^{er} adjoint – BENOIST Danièle, 2 ^{ème} adjointe – LASNE Hervé, 3 ^{ème} adjoint – MICHEL Clothilde, 4 ^{ème} adjointe – JOUADÉ Yannick, 5 ^{ème} adjoint – BELHACHE Alexandra, 6 ^{ème} adjointe – VALLET Serge, 7 ^{ème} adjoint – BELJOUJOU Sandrine – BULLIER Daniel – CHAILLOU Hubert – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRENÉHARD Guy – GOBE Carine – GRESSANT Tilly – HOULLIER Karim – LADAME Julien – LECERF Lionel – LEDENTU Sébastien – LOUVET Nathalie – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – MONTEGGIA Martine – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – THIERRY Anne-Charlotte – WIMONT Jacques
Vote Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0	Exposé : ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MeLOT Michel).
Publication ou notification le : - 8 DEC. 2023	Absent : DE GOUSSENCOURT Marc.
2023-141	Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable du PLU-H

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-5 et L.153-12 ;
Vu les délibérations n° D2022-46 UR8 et D2022-119 UR8 du Conseil communautaire d'Argentan Intercom prescrivant l'élaboration du PLU-H et ordonnant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres ;
Considérant que la volonté de la communauté de communes Terres d'Argentan Intercô a assuré un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLU-H ;
Considérant l'exposé sur le PADD ;
Considérant l'intérêt de débattre des orientations générales du PADD ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 20 novembre 2023 ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

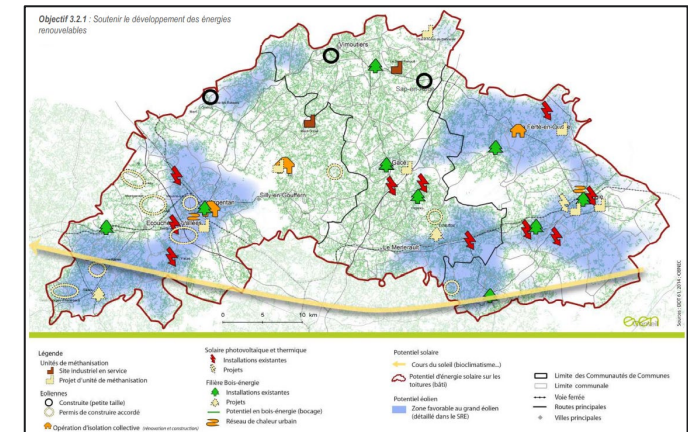
Article 1
De prendre acte de l'organisation d'un débat en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme.

Article 2
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DÉPARTEMENT ORNE	
ARRONDISSEMENT ARGENTAN	
Délibération 43/2023	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUGE SUR MAIRE	
Commune de Lougé sur Maire	
Date de la convocation 07/12/2023 Affichage le jour même CONSEILLERS EN EXERCICE 11 PRÉSENTS 10 VOTANTS 11	L'an 2023, le lundi 11 décembre 2023 à 20h30 Au nombre prescrit par la loi, en la Mairie, sous la présidence de Mme Elodie JACQ, Maire Etaient présents Mme Elodie JACQ - M. Jean-Luc FLOUWAT - M. Jean-Michel LEROY - Mme Eva SAUSSAIS - M. Nicolas DROUET - Mme Nathalie TREMPU - M. Frédéric AUMOITE - M. Sylvain GUILLAIS - M. Vincent EUDES - Mme Marie GUILLAIS. Était absent M. Antoine DELHOMMEAU M. Antoine DELHOMMEAU a donné procuration à M. Jean-Michel LEROY M. Vincent EUDES a été nommé secrétaire de séance
POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0	
Objet DEBAT PADD	DEBAT sur le PROJET d'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLES du PLU-H La volonté de la Communauté de commune Terres d'Argentan Intercô d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration d'un PLU-H par la délibération D2022-46 UR8 du 30/03/2022, modifiée par la délibération D2022-119 UR8 du 16/06/2022. Le PLU-H est un document de planification. Il couvre l'intégralité du territoire des quarante-neuf communes membres. Il exprime le projet de territoire pour les dix à quinze années à venir, à travers une vision politique et stratégique. Cette vision est multithématique et intègre par exemple les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, les enjeux énergétiques etc... Ce document comporte un projet d'aménagement et de développement durables, le PADD (art. L.151-2 du code de l'urbanisme) dont le contenu est défini par l'article L.151-5 du code de l'urbanisme. Ce PADD est la clef de voûte du dossier. C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial. Il expose ainsi un projet politique adapté, répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal, et les outils mobilisables par la collectivité. Les grandes orientations présentées dans le PADD résultent du diagnostic territorial tel qu'il a été mené ainsi que de tout un processus de concertation et de collaboration. A ce titre, ont déjà été organisés : Des entretiens communaux pendant lesquels chaque commune a pu exposer ses projets et présenter sa commune en décembre 2022 et janvier 2023.

Introduction – le Projet d’Aménagement et de Développement Durables

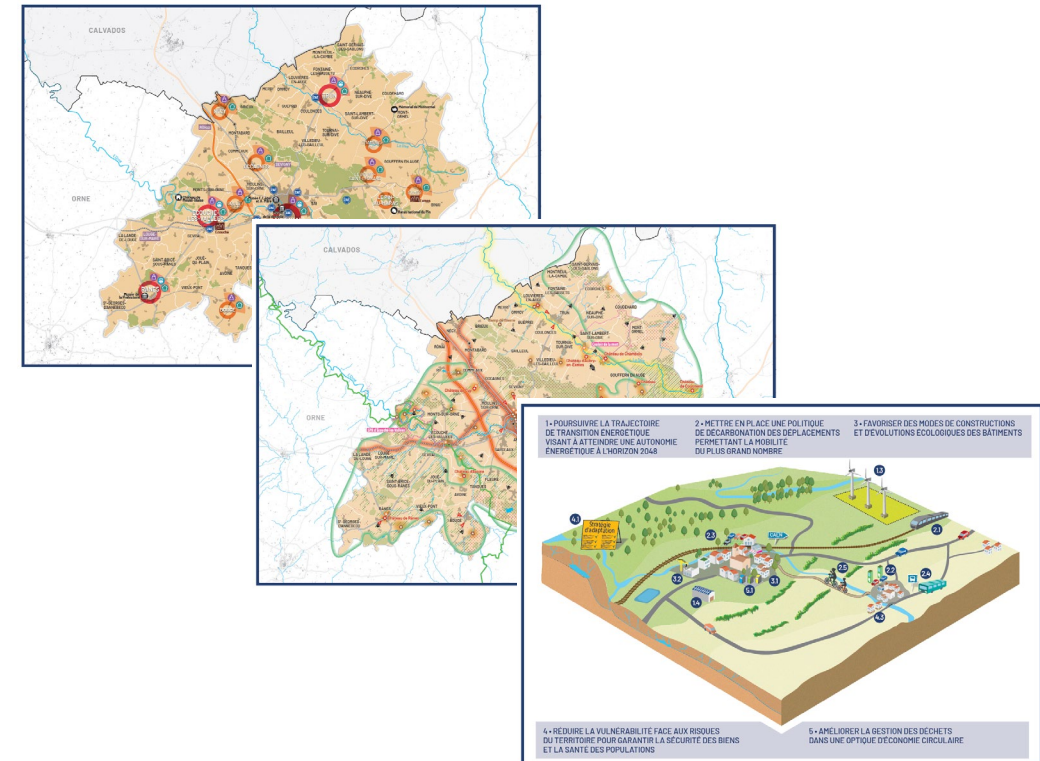
- Une vision à long terme du territoire, portée par les élus
 - Un projet compatible avec **les documents supra-communaux**
 - De grandes orientations pour les politiques locales
-
- Le PADD doit être compatible avec les documents supérieurs :
 - Le SCoT du Pays d’Argentan, d’Auge et d’Ouche
 - Le SRADDET de la région Normandie



Introduction – le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Une vision à long terme du territoire, portée par les élus
- Un projet compatible avec les documents supra-communaux
- **De grandes orientations** pour les politiques locales

- Le PADD est :
 - Un document écrit qui indique de grandes orientations déclinées en objectifs
 - Un document graphique



Introduction – le travail sur le PADD

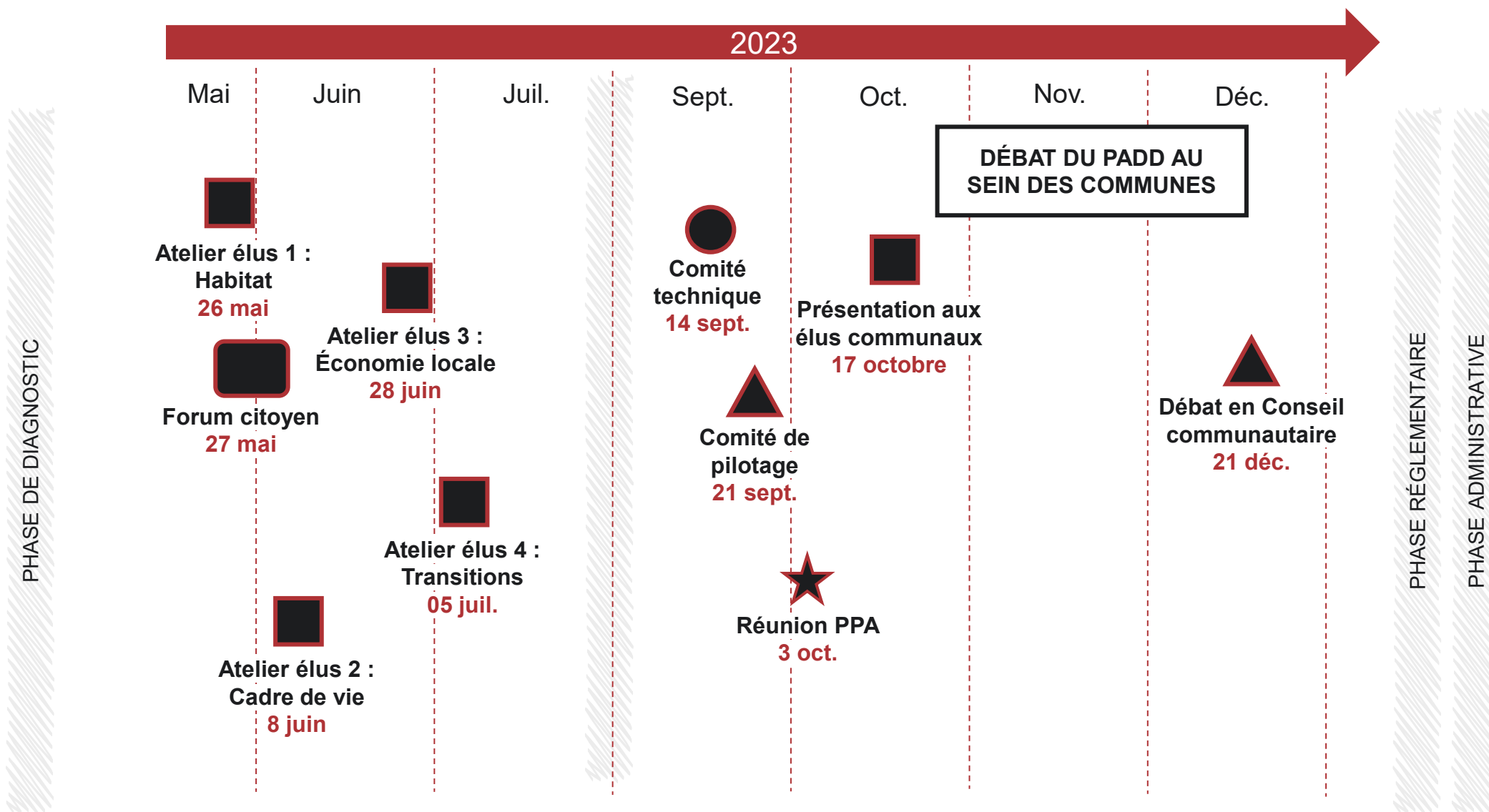
- **Des ateliers thématiques** sur l'habitat, le cadre de vie, l'économie locale, les transitions
- **Présenter les enjeux** des différents sujets
- **Echanger et débattre en plénière** sur les sujets abordés
- **Exprimer des ambitions politiques** pour le futur PLUi-H



Atelier « cadre », 08 juin 2023



Introduction – le calendrier des temps de travail



The background is a solid dark red color. It features two large, stylized white shapes that resemble the letter 'A' or a similar abstract form. Each shape has a white triangle at the top and a white semi-circle at the bottom. The shapes are positioned on the left and right sides of the page, framing the central text.

02.

Les axes et orientations du PADD

Les axes du PADD

- **Axe 1** : Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins
 - **Un axe de transformation des logiques de développement et d'aménagement de la Communauté de communes**

- **Axe 2** : Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité
 - **Un axe de protection et de valorisation du cadre de vie rural, qui fait le lien entre paysage(s) urbains et ruraux, trames écologiques, ressources et agriculture**

- **Axe 3** : Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours
 - **Un axe d'affirmation en faveur de politiques publiques et de modes d'agir qui s'inscrivent dans les transitions écologiques et énergétiques**

Axe 1

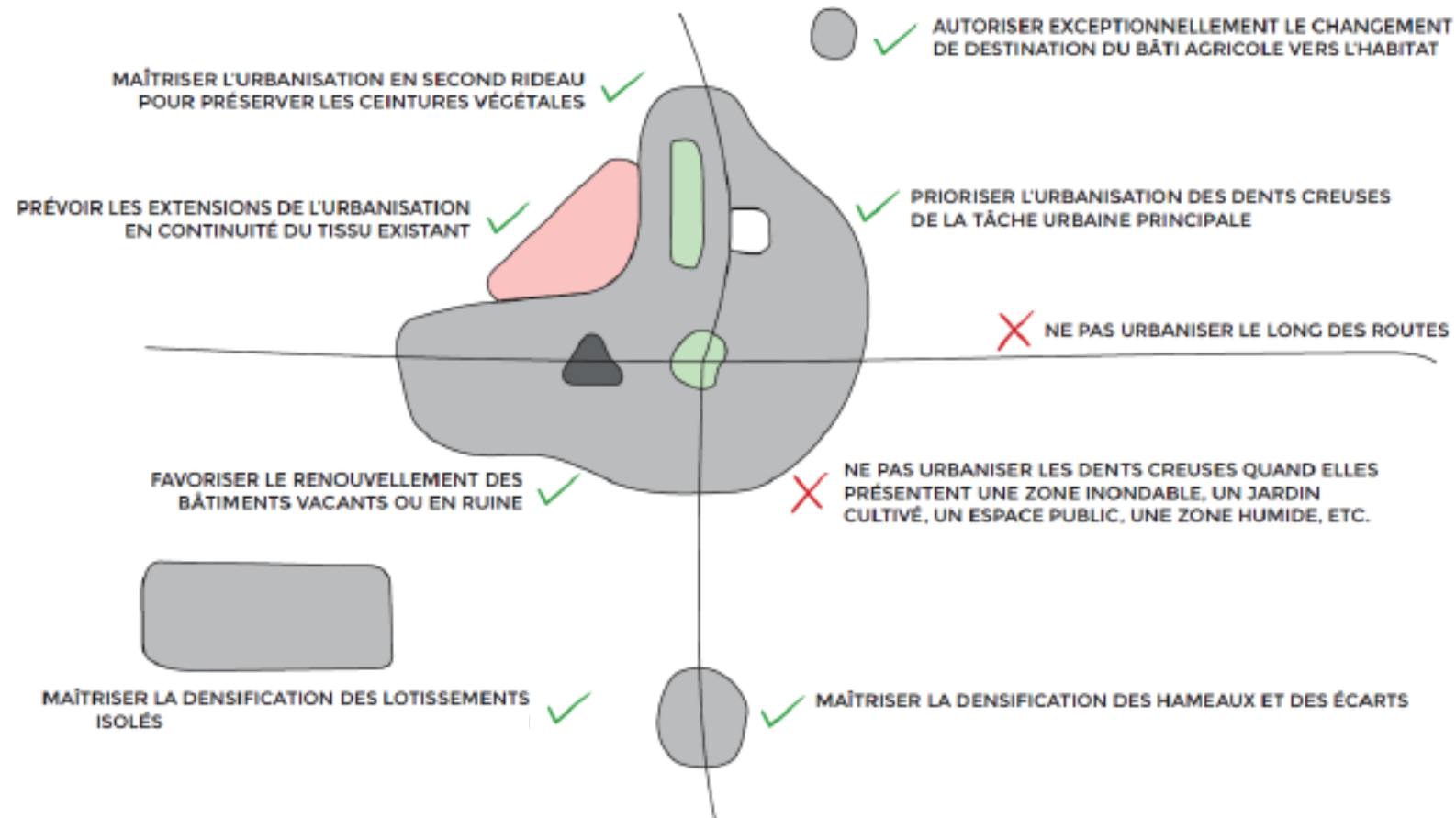
**Un territoire qui
renouvelle son modèle
de développement afin de
répondre à ses besoins**

Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins

- **Orientation 1 : La sobriété foncière, nouveau prisme de la politique d'aménagement**
 - Lutter contre l'artificialisation des sols en s'engageant dans la trajectoire du zéro artificialisation nette (ZAN) et viser l'objectif de diminution de 50% la consommation d'espace observée sur la période 2011-2020
 - Limiter l'impact des nouvelles urbanisations dans le choix des secteurs à urbaniser (privilégier les espaces à faibles enjeux paysagers, à valeur agronomique ou écologique moindre...)
 - Répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur le bâti existant (logements, commerces, activités...)
 - Définir une stratégie foncière communautaire et se doter des outils ad hoc pour limiter l'étalement urbain (outils de connaissance, stratégie foncière pour la mobilisation des gisements...)

Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins

▪ **Orientation 1** : La sobriété foncière, nouveau prisme de la politique d'aménagement



Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins

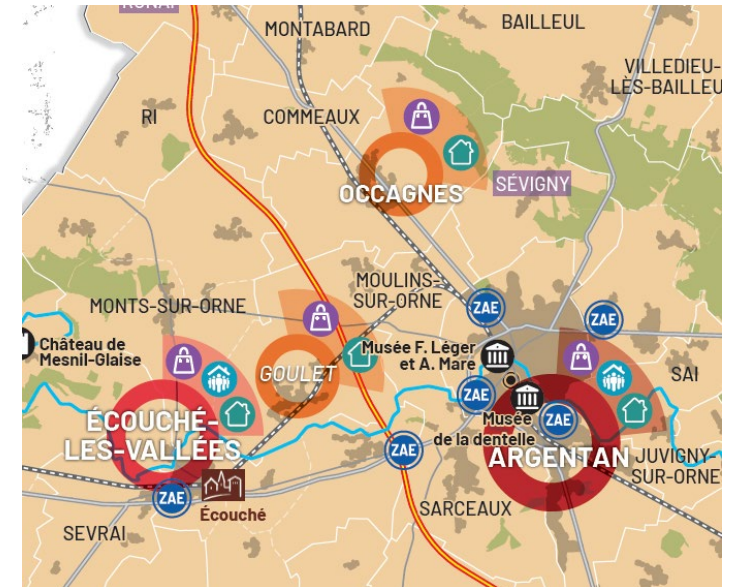
- **Orientation 2 : Répondre aux besoins en logement pour maintenir la population sur le territoire**
 - S'inscrire dans un développement résidentiel mesuré
 - Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et permettre les parcours résidentiels de tous
 - Mobiliser de façon efficiente la palette d'outils à disposition en matière d'habitat (projets de revitalisation, d'amélioration de l'habitat, outils de l'offre abordables...)
 - Permettre le développement de nouveaux modes d'habitat (insolites, habitat léger...)



Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins

▪ **Orientation 3** : Conforter une organisation territoriale à différentes échelles

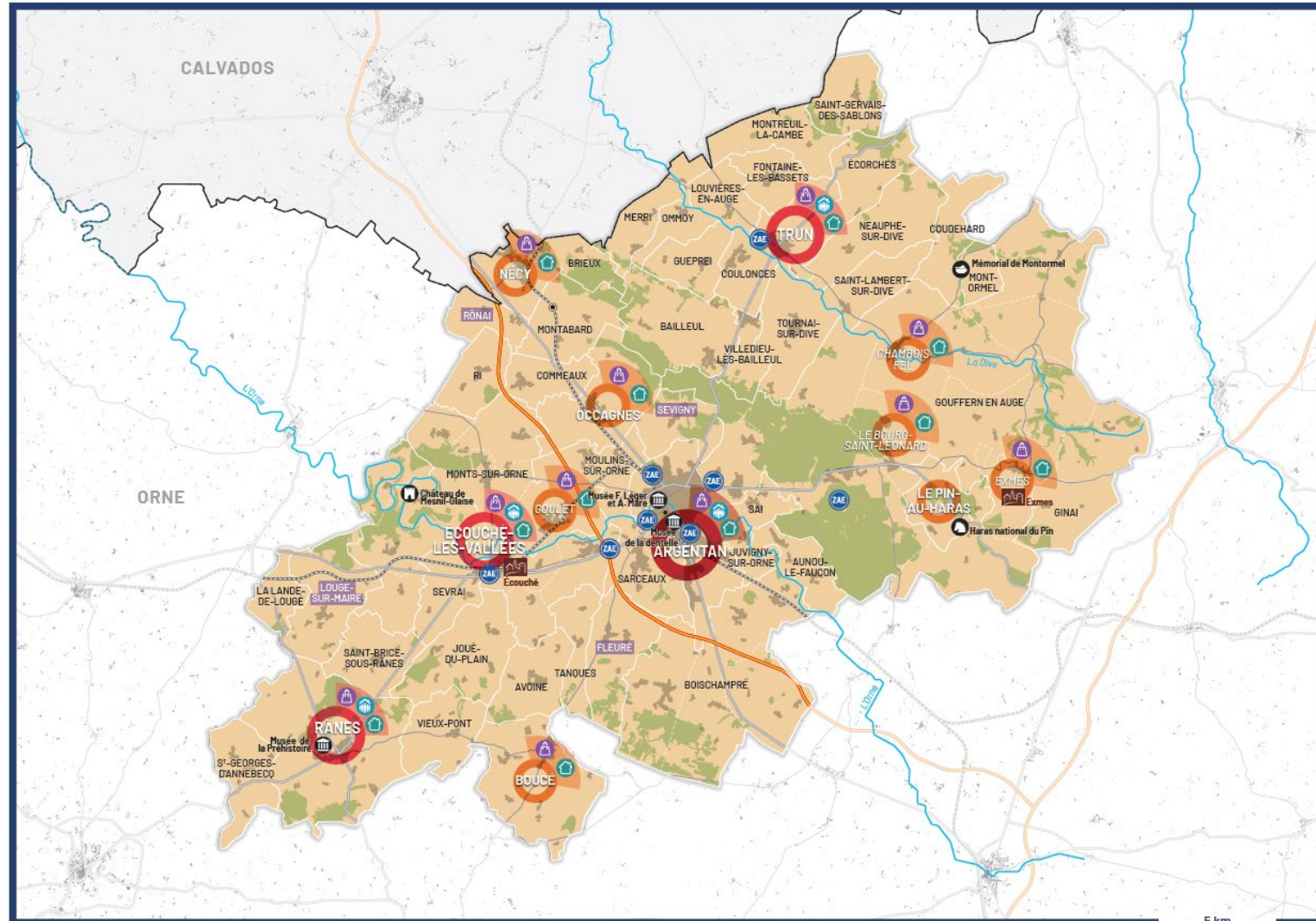
- Renforcer la ville centre d'Argentan, centralité majeure et porte d'entrée du territoire communautaire
- Appuyer les polarités d'irrigation qui structurent les bassins de vie au sein du territoire (Trun, Ecouché-les-Vallées, Rânes)
- Conforter les pôles de proximité (Boucé, Le Bourg-Saint-Léonard, Chambois/Fel, Exmes, Goulet, Nécý, Occagnes, Le-Pin-au-Haras)
- Accompagner et préserver les communes rurales



Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins

- **Orientation 4 : Favoriser les mutations du tissu économique pour des activités durables et pourvoyeuses d'emplois**
 - Conforter la vocation agricole du territoire et l'accompagner vers des pratiques plus durables
 - Maintenir et développer le commerce et les services de proximité dans les centralités
 - Favoriser la création d'écosystèmes économiques pour l'évolution et la création d'activités industrielles vertes
 - Qualifier les zones d'activités économiques et encadrer leurs évolutions
 - Garantir les services d'accompagnement répondant aux besoins du territoire (transition, formation...)
 - Développer une offre touristique responsables, respectant et valorisant les qualités du territoire

Axe 1 – Un territoire qui renouvelle son modèle de développement afin de répondre à ses besoins



Axe 2

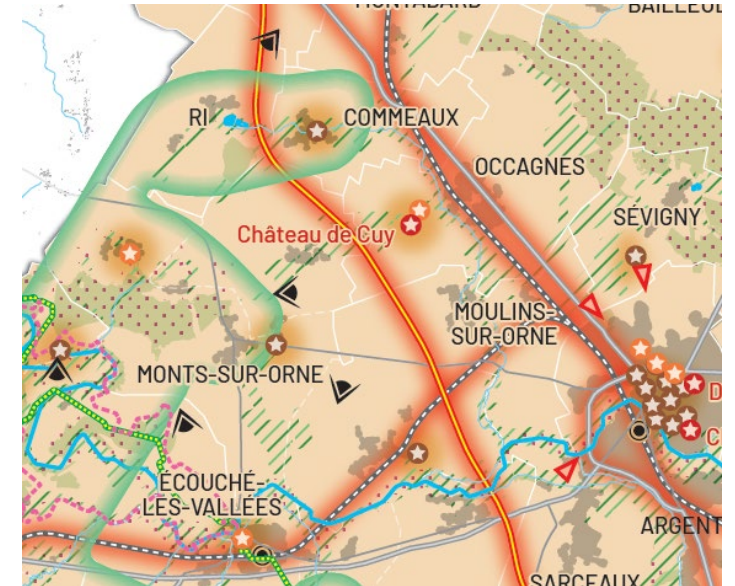
**Un territoire qui
majoritairement rural qui
valorise son cadre de vie,
préserve ses ressources
et sa biodiversité**

Axe 2 – Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité

- **Orientation 1** : Un développement soucieux de la préservation et de la bonne gestion de la ressource en eau
 - Tendre vers un usage plus sobre de la ressource en eau (sensibilisation, performance des réseaux...)
 - Favoriser une meilleure captation des eaux de pluie à travers la gestion intégrée des eaux de pluie à la parcelle
 - Proposer des solutions innovantes pour le réemploi de l'eau (gestion des eaux usées, récupération de l'eau...)

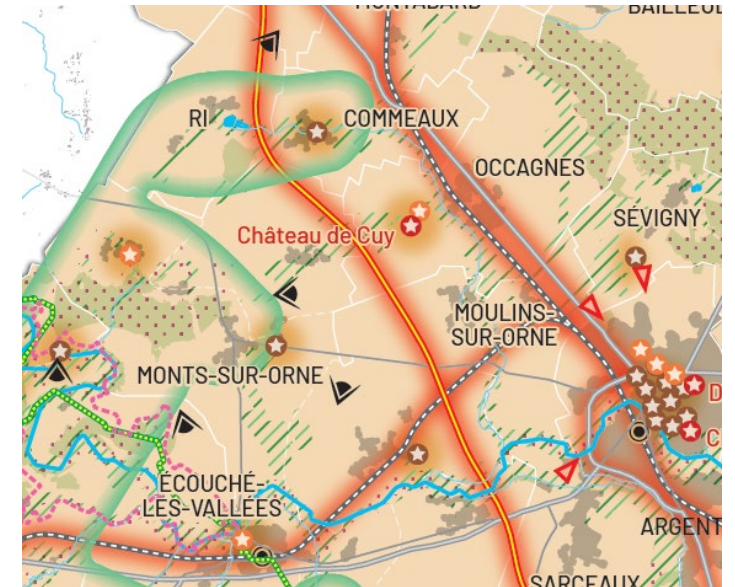
Axe 2 – Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité

- **Orientation 2 : Conforter et préserver le maillage écologique local**
 - Maintenir et développer les trames écologiques dans toutes leurs dimensions (verte, bleue, noire, brune) en lien avec les territoires environnants en veillant au maintien de la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité
 - Identifier, préserver et restaurer les zones humides
 - Renforcer la protection du réseau de haies et favoriser la plantation de nouveaux linéaires



Axe 2 – Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité

- **Orientation 3** : Préserver et valoriser la diversité et la qualité des paysages du territoire
 - Encadrer la constructibilité au sein des espaces paysagers sensibles afin de préserver leur qualité et leur lisibilité, du grand paysage aux espaces de proximité
 - Entretien et améliorer la lisibilité du paysage et ses différentes composantes (plaines, cours d'eau, forêts, collines...)
 - Concevoir des aménagements extérieurs supports d'activités de loisirs qui respectent et mettent en valeurs les espaces naturels (chemins, aires de jeux, de pique-nique...)



Axe 2 – Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité

- **Orientation 4 : Accompagner les mutations foncières, économiques, écologiques et humaines du secteur agricole**
 - Favoriser la diversification des activités des exploitations et encourager l'émergence de nouvelles filières (agritourisme, projets pédagogiques...)
 - Développer les circuits-courts et la vente de produits locaux pour augmenter la production et la consommation locale (en lien avec le PAT)
 - Accompagner les agriculteurs dans le développement des énergies renouvelables
 - Permettre le développement d'une agriculture de proximité et des particuliers

Axe 2 – Un territoire majoritairement rural qui valorise son cadre de vie, préserve ses ressources et sa biodiversité

▪ **Orientation 5** : Qualifier et valoriser le cadre bâti, porteur de l'identité des communes et vecteur de qualité de vie

- Protéger et valoriser le patrimoine remarquable comme vernaculaire, sans pour autant sanctuariser les espaces (en lien avec la stratégie patrimoine). Par patrimoine on entend :
 - Patrimoine remarquable (protégé ou non)
 - Maisons anciennes
 - L'ensemble des éléments bâtis, petits ou grands, qui font partie du cadre bâti du bourg (calvaire, porte, puit...)
- Améliorer la qualité et la résilience des espaces publics



Axe 3

**Un territoire qui poursuit
son engagement dans les
transitions en cours**

Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

- **Orientation 1 : Poursuivre la trajectoire de transition énergétique visant à atteindre une autonomie énergétique à l'horizon 2048**
 - Accompagner le territoire vers la sobriété énergétique

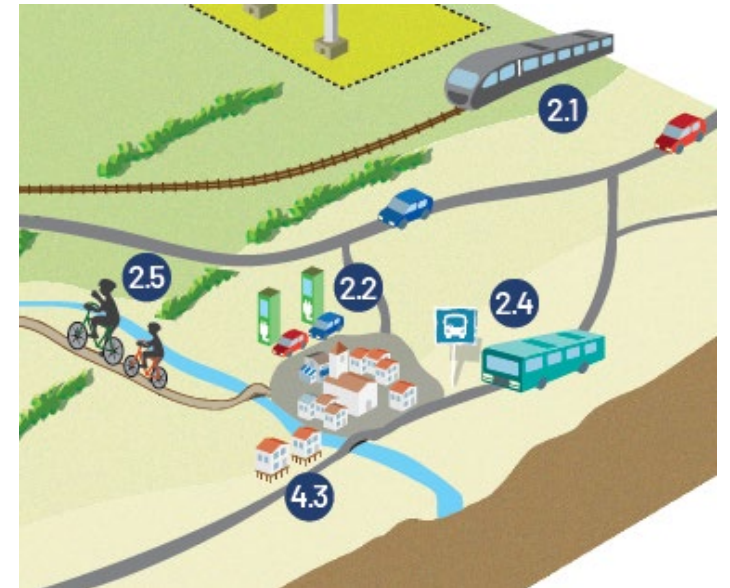
 - Permettre et accélérer le déploiement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire pour atteindre 100% électricité renouvelable et 100% gaz renouvelable

 - Définir des zones d'accélération et d'exclusion du déploiement des dispositifs de production d'énergies renouvelables

 - Massifier le déploiement des panneaux solaires

Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

- **Orientation 2 : Mettre en place une politique de décarbonation des déplacements permettant la mobilité du plus grand nombre**
 - Faciliter l'intermodalité des mobilités sur le territoire pour garantir une offre adaptée à tous les usages
 - Favoriser l'usage des carburants alternatifs, notamment électricité et GNV issu de la production locale
 - Faciliter les alternatives à l'autosolisme (covoiturage...)
 - Promouvoir et améliorer les réseaux de transport collectif et à la demande (TAD, bus...)
 - Développer les infrastructures et sécuriser le réseau de mobilités actives



Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

- **Orientation 3** : Favoriser des modes de constructions et d'évolutions écologiques des bâtiments
 - Agir en faveur de la performance écologique globale du bâtiment, dans le neuf comme en réhabilitation (logements, éco, bâtiments publics...)
 - Inciter à un usage de matériaux durables au sein des projets (locaux, biosourcés, issus de l'économie circulaire, peu consommateurs d'énergies, utilisant des principes bioclimatiques...)

Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

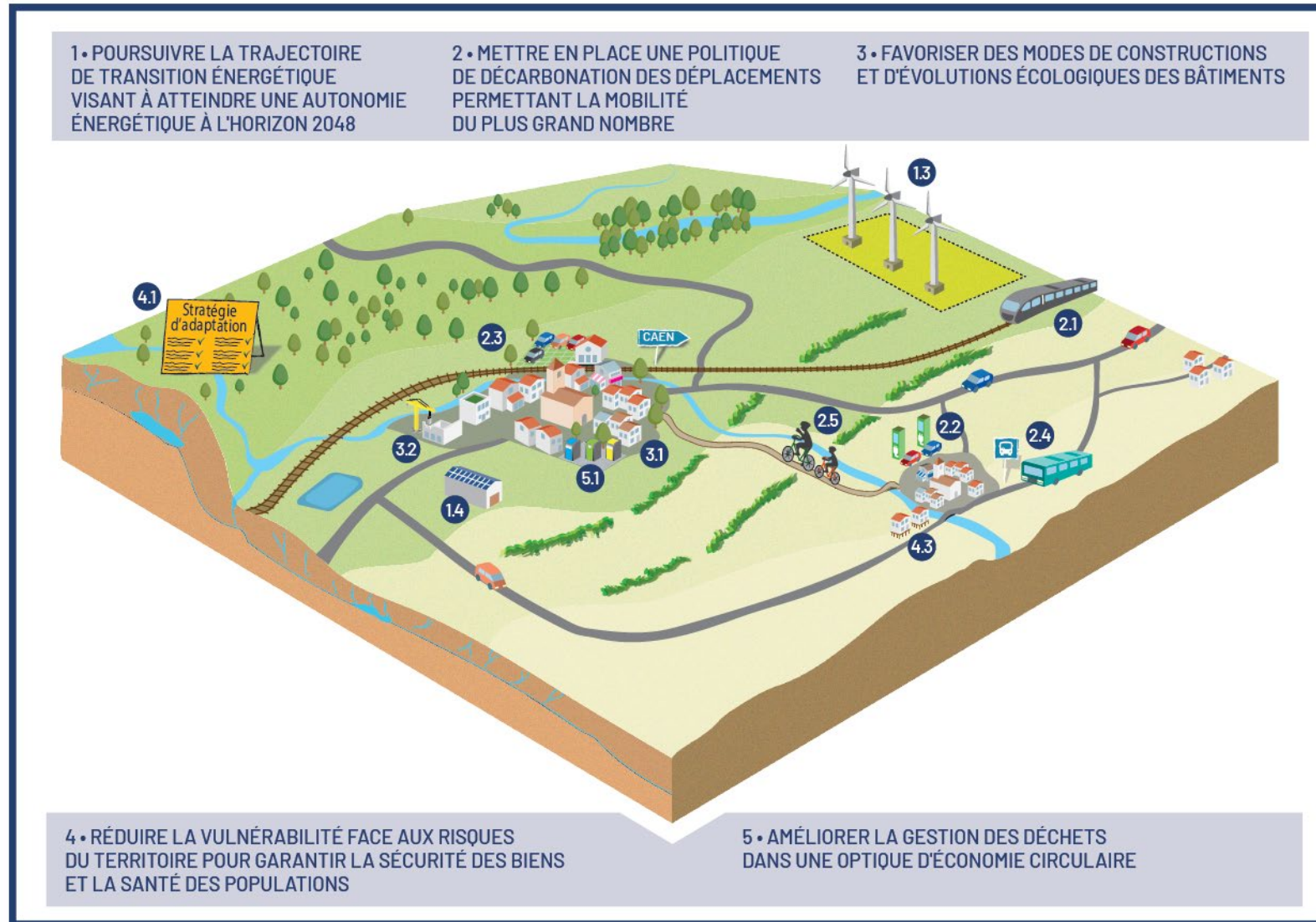
- **Orientation 4 : Réduire la vulnérabilité face aux risques du territoire pour garantir la sécurité des biens et la santé des populations**
 - Mettre en place une stratégie d'adaptation au dérèglement climatique
 - Tenir compte des types de risques (retrait-gonflement des argiles, inondations, ruissellement, radon) dans la limitation des zones constructibles et offrir à l'existant les conditions pour limiter l'impact des aléas sur les biens
 - Encourager l'innovation dans les modes constructifs et la gestion des espaces urbanisés face aux différents risques (bâtiments, aménagements, espaces publics)
 - Renforcer la connaissance du risque

Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

▪ **Orientation 5 : Améliorer la gestion des déchets dans une optique d'économie circulaire**

- Intégrer les enjeux de gestion des déchets ménagers dans les projets d'aménagements et dans l'action sur l'existant (tri, collecte, valorisation...)
- Encourager le réemploi et la réutilisation des déchets et/ou matériaux (dispositifs de récupération, ressourcerie...)
- Accompagner les habitants et acteurs du territoire afin d'améliorer la gestion des déchets au sein des entreprises et administrations (sensibilisation à la production de déchet, aide et informations sur le tri...)

Axe 3 – Un territoire qui poursuit son engagement dans les transitions en cours

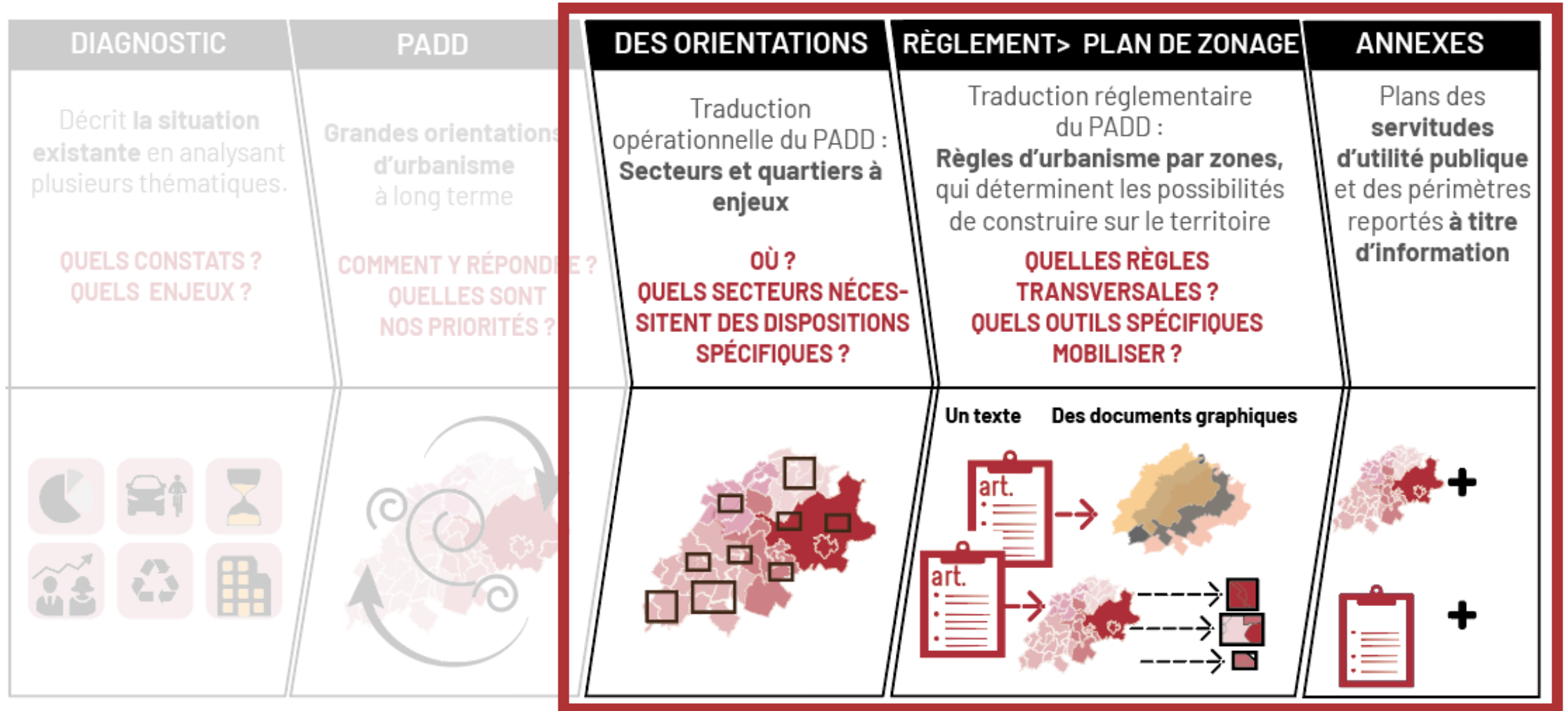


The background is a solid dark red color. It features two large, stylized white shapes that resemble the letter 'A' or a similar abstract form. Each shape has a white triangle at the top and a white semi-circle at the bottom. The shapes are positioned on the left and right sides of the page, framing the central text.

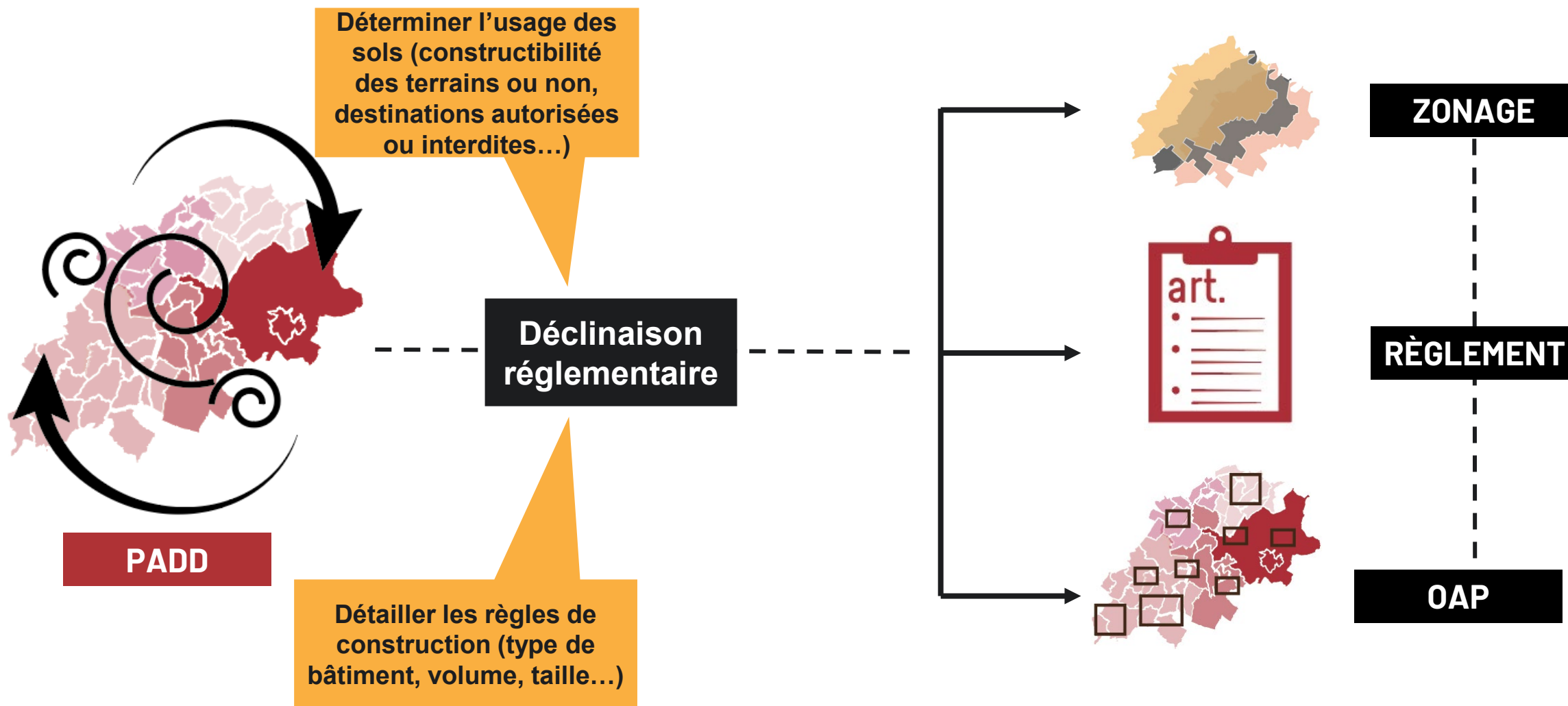
03.

La suite de la démarche

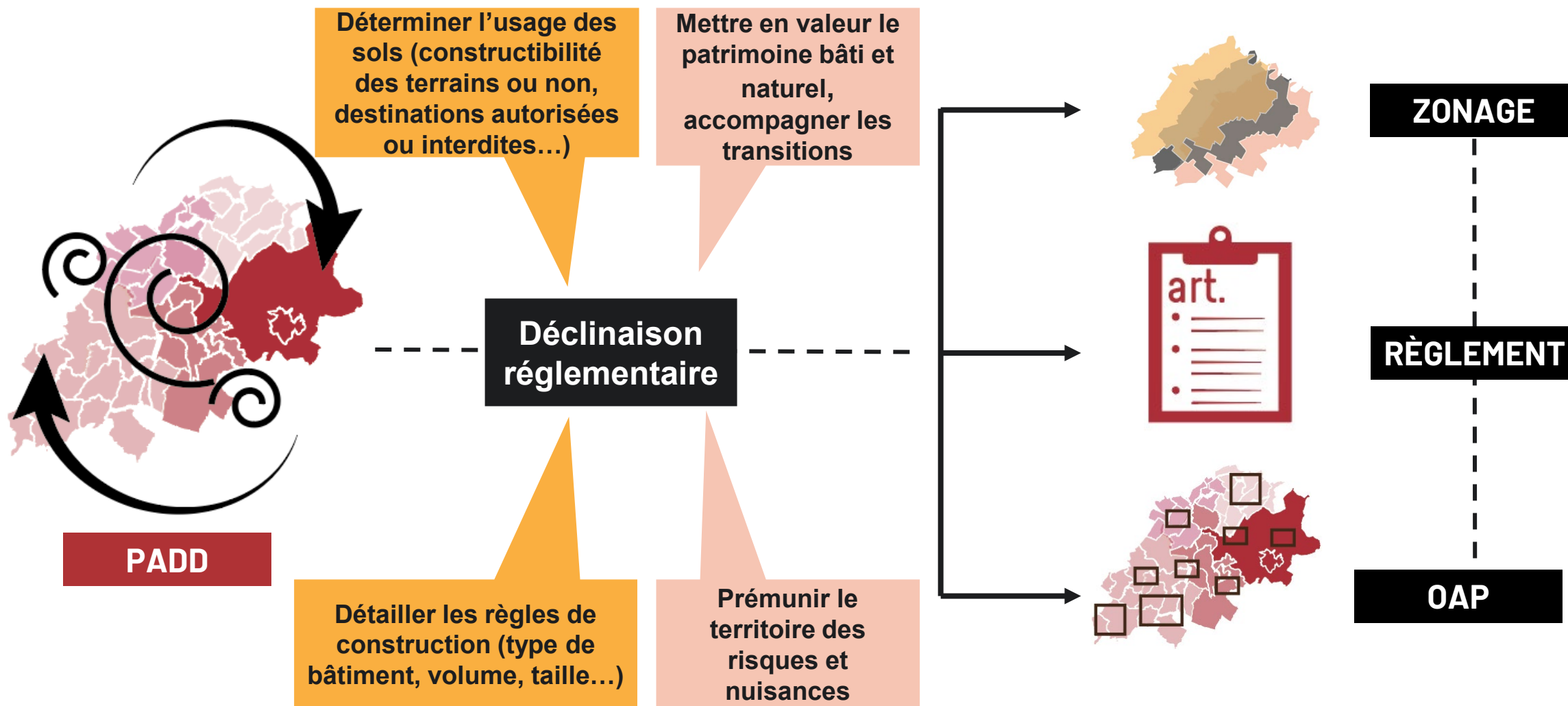
La suite de la démarche – la phase réglementaire



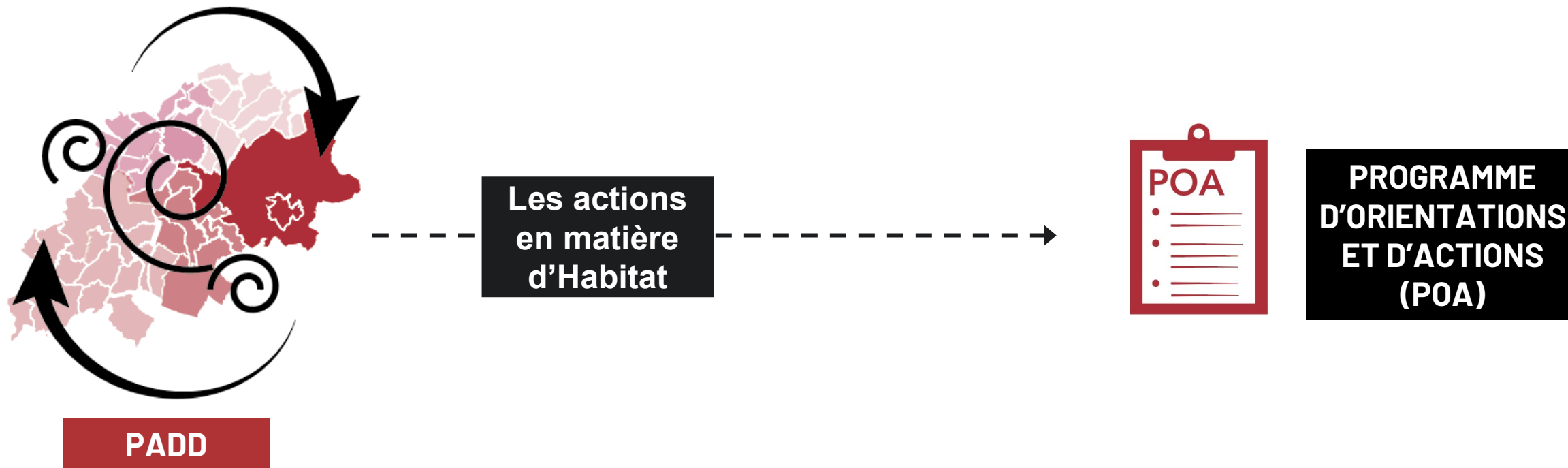
La suite de la démarche – la phase réglementaires

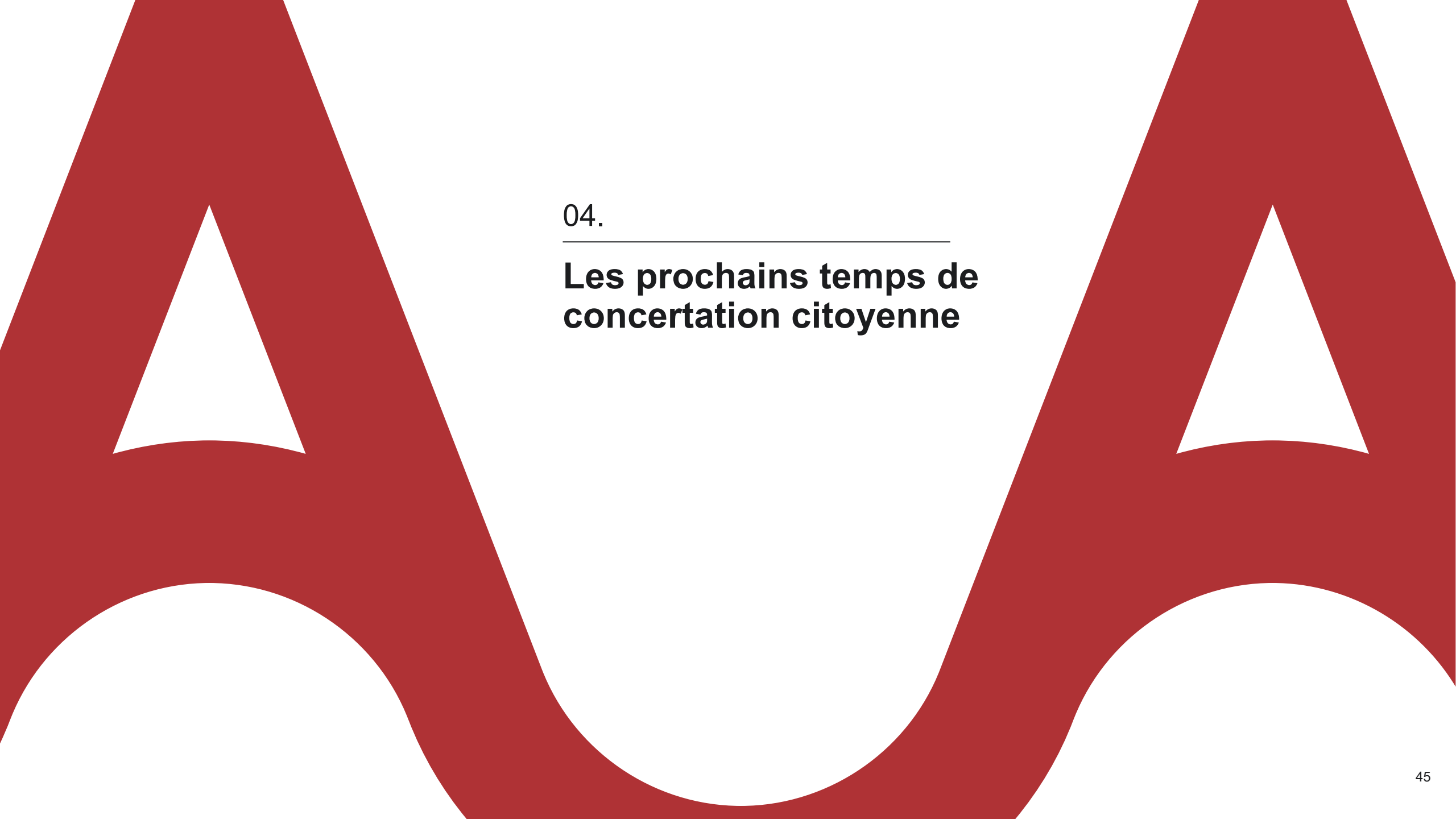


La suite de la démarche – la phase réglementaires



La suite de la démarche – la phase réglementaires



The background is a solid dark red color. It features two large, stylized white shapes that resemble the letter 'A' or a similar abstract form. Each shape has a white triangle at the top and a white semi-circle at the bottom. The shapes are positioned on the left and right sides of the page, framing the central text.

04.

**Les prochains temps de
concertation citoyenne**

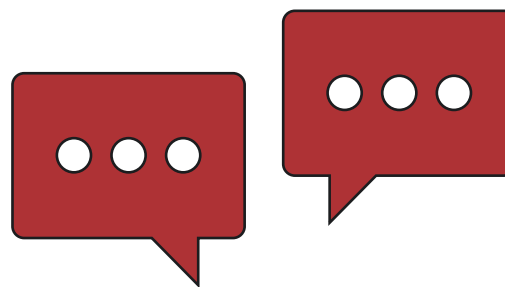
Les prochains temps de concertation citoyenne

- **A la rentrée, un forum citoyen**
 - Présenter le travail en cours
 - Échanger et réagir sur les règles
 - Envisager l'écriture des pièces opposables

- **Une série de réunions publiques**
 - Exposer le travail effectué et les grands principes réglementaires
 - Présenter la phase administrative et l'enquête publique



Questions et échange



**Merci de votre
participation !**